



Garde-alternée non respectée

Par **antoinegal**, le **10/05/2017 à 16:14**

Bonjour, suite à notre séparation, nous sommes passés devant le JAF, nous étions d'accord sur une garde-alternée et la pension alimentaire. La résidence de notre fils a été fixée chez moi. Son père est censé le prendre un w-e sur 2 et la moitié des vacances mais il ne le garde jamais !
Je n'ai ni l'adresse ni le téléphone du père de mon fils !
Il ne le voit que chez sa grand-mère paternelle 2 ou 3 fois par an (Noël, Pâques, anniversaire...).
Que puis-je faire ?
merci.

Par **cocotte1003**, le **10/05/2017 à 20:19**

Bonjour, ce n'est pas une garde alternée, mais une garde classique. Le père a un DROIT et non une obligation de visite, vous ne pouvez rien y faire juridiquement pour lui imposer de prendre l'enfant. Par contre vous devez impérativement le lui remettre s'il vient le chercher sinon il pourra déposer plainte. Dans l'avenir vous pourrez demander au juge une augmentation de pension alimentaire puisque vous avez plus de dépense mais il faudra prouver que le père ne prend pas son fils. Donc envoyez lui une LRAR pour lui demander de vous préciser les week end où il souhaite le prendre afin que vous ne priviez pas l'enfant d'autres activités pour rien. Vous pouvez aussi déposer des mails courants auprès des forces de l'ordre, cordialement

Par **serge 67300**, le **12/05/2017 à 00:16**

Bonjour !
Il faut s'interroger de comment faire évoluer la situation en faveur de vos enfants et

de vous-même.
La solution dans votre cas est donc une demande de réactualisation de la pension auprès du juge au affaires familiales pour motif garde réduite, en expliquant clairement le motif de votre demande : la pension versée par votre ex ne suffit pas à couvrir les frais alimentaires de vos enfants car vous devez aussi les prendre en charge lors des droits de visites non effectués par votre ex. C'est normalement imparable.
Le JAF vous convoquera pour vous entendre et prendra donc de nouvelles dispositions.
Et quand le portefeuille est menacé, la raison revient très vite.
Vous pouvez faire cette demande sans passer par un avocat.
Bon courage.